Prêt d'honneur

RESEAU ENTREPRENDRE COTE D'OPALE

Présentation du dispositif

Accompagner les projets de création, de reprise ou de développement d'une entreprise.

2 accompagnements sont proposés :

- un accompagnement gratuit et personnalisé pendant 2 ans par des chefs d'entreprises en activité,
- un financement sous forme de prêt d'honneur adapté à son projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprise sur la Côte d'Opale.

— Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité pour être accompagné sont les suivants :

- dans le cadre de la création d'entreprise, le projet doit générer au moins 5 emplois à 3 ans et le besoin en financement correspond à celui d'une future PME (minimum 70 000 €),
- dans le cadre d'une reprise d'entreprise, les emplois sont maintenus, le dirigeant donne une nouvelle impulsion à l'entreprise acquise,
- être majoritaire au capital de la société,
- la gestion de l'entreprise constitue l'activité principale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les porteurs de projet doivent se rapprocher du Réseau Entreprendre Côte d'Opale via le formulaire de contact.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Dirigeant
  - Repreneur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE COTE D'OPALE

- Chez Groupe CB
  26 avenue de l'Europe
  62250 LEULINGHEN-BERNES
  Téléphone : 03 21 99 67 29
  E-mail : opale@reseau-entreprendre.org